

REGLEMENT

Article 1

L'association " Foyer rural de Chaumont sur Tharonne" organise le concours de la meilleure soupe.

Article 2

Inscription gratuite jusqu'au 15 Février 2020 au N° 06 29 99 71 42 (15 participants maximum).

Les retardataires seront acceptés en fonction des places disponibles.

Article 3

Pour valider votre inscription vous devez donner un nom à votre soupe ainsi que le nom des 2 ou 3 principaux ingrédients afin d'avoir un maximum de variétés de soupes.

Article 4

RDV le dimanche 1 Mars 2020. Le lieu sera fixé en fonction du nombre de participants et de la météo.

Article 5

L'association prêtera les tables sur lesquelles présenter votre soupe ainsi que les récipients et cuillères pour la faire déguster.

ATTENTION Chacun devra si possible prévoir un moyen pour maintenir sa soupe au chaud*

Article 6

Seules les soupes maison sont acceptées.

Article 7

Le concours sera ouvert à 10h30, heure à laquelle vous pourrez commencer à faire déguster votre soupe. **Pensez à apporter une louche pour la servir**

Article 8

A chaque goûteur il sera remis un bulletin de vote afin de désigner la soupe la plus appréciée.

Article 9

Le résultat du concours sera annoncé vers 12h30 après dépouillement des bulletins

Un lot viendra récompenser le (la) grand(e) gagnant(e).

*nous prévenir en cas d'impossibilité, le foyer rural ne possède que quelques feux d'appoints.